

# S É N A T

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

Service des Commissions

---

BULLETIN

DES COMMISSIONS

---

## SOMMAIRE

---

	Pages
Affaires culturelles .....	41
Affaires économiques et Plan .....	51
Affaires étrangères, défense et forces armées .....	65
Affaires sociales .....	73
Finances, contrôle budgétaire et comptes économiques de la Nation .....	77
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale .....	89

## AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 15 octobre 1986 - Présidence de M. Maurice Schumann, président. - Au cours d'une première séance tenue la matinée, la commission a tout d'abord désigné **M. Adrien Gouteyron** pour être rapporteur du projet de loi n° 366 (A.N.) complétant la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

La commission a ensuite désigné ses rapporteurs pour avis pour le projet de loi de finances pour 1987 (chargés de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances, pendant l'examen des crédits budgétaires en application de l'article 18 (4) du règlement) :

- Culture : **M. Michel Miroudot**
- Cinéma-Théâtre dramatique : **M. Jacques Carat**
- Environnement : **M. Hubert Martin**
- Enseignement scolaire : **M. Paul Séramy**
- Enseignement agricole : **M. Albert Vecten**
- Enseignements supérieurs : **M. Pierre Brantus**
- Enseignement technique : **M. Marcel Vidal**
- Recherche scientifique et technique : **M. Pierre Laffitte**
- Jeunesse et sports : **M. Jean Delaneau**

- Temps libre et éducation populaire : **Mme Hélène Luc**

- Communication : **M. Adrien Gouteyron**

- Relations culturelles, scientifiques et techniques :  
**M. Jacques Pelletier**

Puis, la commission a désigné :

- **Mme Hélène Luc** pour être **rapporteur de la proposition de loi n° 469** (1985-1986) présentée par Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, tendant au **développement de l'éducation sexuelle,**

- **M. Ivan Renar** pour être **rapporteur de la proposition de loi n° 472** (1985-1986) présentée par M. Paul Souffrin et plusieurs de ses collègues, **relative à la diffusion à la radio et à la télévision d'informations pour encourager le don bénévole du sang,**

- **Mme Hélène Luc** pour être **rapporteur de la proposition de loi n° 473** (1985-1986) présentée par Mme Marie-Claude Beaudeau et plusieurs de ses collègues, **tendant à encourager et à accélérer l'évolution vers l'égalité des sexes à travers les manuels scolaires.**

Par ailleurs, la commission a entendu **une communication de M. Pierre Laffitte sur la création d'un groupe d'études sur l'innovation et les entreprises.**

Après un échange de vues concernant le calendrier de ses travaux, la commission a entendu **une délégation du groupe d'études pour la rénovation de l'université française (G.E.R.U.F.),** conduite par **M. Jean Bastié,** sur le projet de loi n° 452 (1985-1986) sur **l'enseignement supérieur.**

**M. Jean Bastié** et les autres membres de la délégation ont défini la **position du G.E.R.U.F. à l'égard du projet de loi.** Celui-ci doit être considéré comme un

énorme progrès par rapport à la loi en vigueur ; néanmoins, il n'assure pas la fusion qui serait souhaitable entre les universités et les organismes de recherche et le degré d'autonomie accordé aux établissements reste insuffisant. La place des professeurs dans les conseils devrait être portée à 50 % ; les universités devraient être redécoupées.

En réponse aux questions posées par M. Paul Séramy, rapporteur, et Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Edgar Faure, Jacques Habert, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, **les membres de la délégation du G.E.R.U.F. ont apporté les précisions suivantes :**

- la création des établissements publics fédérés est une mesure très positive qui permettra d'améliorer la gestion des grandes universités et de renverser la tendance à la concentration des pouvoirs entre les mains des présidents,

- le rétablissement de deux niveaux de doctorats est une garantie de qualité de l'enseignement et de la recherche,

- le remplacement de l'habilitation à délivrer les diplômes nationaux par un mécanisme d'accréditation favorisera les initiatives des établissements et la diversification des diplômes,

- il est souhaitable de faciliter le recrutement par les établissements de personnels contractuels.

Puis, la commission a entendu, sur le même projet de loi, une délégation du syndicat national de l'enseignement supérieur (S.N.E.S.U.P.), conduite par M. Jacques Duveau.

M. Jacques Duveau a indiqué les raisons de l'opposition du S.N.E.S.U.P. au projet de loi. Celui-ci remet en cause le principe même d'un service public de l'enseignement supérieur : les établissements seront isolés et placés en situation de concurrence, ce qui provoquera une hiérarchisation ; de plus, les missions de

l'enseignement supérieur sont définies de manière trop restrictive. Par ailleurs, la création des établissements publics fédérés risque de provoquer des conflits internes aux universités et d'empêcher la pluridisciplinarité. La valeur des diplômes nationaux est compromise, puisqu'ils ne garantiront plus l'accès au cycle d'études suivant. La place qu'il est prévu d'accorder aux professeurs dans les conseils est excessive.

En réponse aux questions posées par M. Paul Séramy, rapporteur, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Pierre Laffitte et Ivan Renar, la délégation du S.N.E.S.U.P. a apporté les précisions suivantes :

- l'émulation entre les établissements n'est souhaitable que si elle ne met pas en cause l'existence d'un service public national de l'enseignement supérieur,

- l'accueil des bacheliers par les universités, dans les disciplines correspondant à la formation acquise antérieurement, devrait être garanti sans restriction,

- il est nécessaire de créer de nouveaux établissements, notamment des instituts universitaires de technologie,

- le recrutement de personnels contractuels doit continuer à s'effectuer dans les conditions en vigueur,

- le conseil d'administration doit avoir le rôle principal dans la gestion de l'université ; il convient d'assurer une meilleure représentation dans ce conseil des personnels non enseignants et des étudiants, et de prévoir une représentation des forces sociales ;

- la rénovation des premiers cycles universitaires semble avoir réussi à limiter le taux d'échec et d'abandon.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a tout d'abord entendu M. Alain Touraine, président de l'association pour la

**fondation universitaire de Paris, sur le projet de loi n° 452 (1985-1986) sur l'enseignement supérieur.**

**M. Alain Touraine** a déclaré souhaiter seulement l'adoption d'un amendement permettant la création d'une université de type nouveau. Cette université recevrait un statut de fondation, sur le modèle de l'Institut Pasteur ou de la Maison des sciences de l'homme ; elle serait soumise au droit privé. Son corps enseignant serait constitué principalement de personnels détachés. Les droits d'inscription seraient fixés librement. Tous les cycles d'études seraient progressivement assurés, les premières formations prévues étant des enseignements de troisième cycle à finalité professionnelle. La fondation recevrait à l'origine une dotation en capital accordée par l'Etat dans le cadre du processus de privatisation ; le financement serait par la suite principalement assuré par des subventions globales de l'Etat.

En réponse aux questions posées par M. Paul Séramy, rapporteur, et Mme Danielle Bidard-Reydet, **M. Alain Touraine a apporté les précisions suivantes :**

- le projet de fondation universitaire ne peut s'inscrire valablement dans le cadre défini par la législation actuelle pour l'enseignement privé,

- l'exemple des universités américaines montre que le financement des universités ne peut provenir principalement de fonds privés,

- le projet présenté a un caractère expérimental et ne prétend pas constituer un modèle qui devrait être généralisé.

Puis, la commission a entendu, sur le même projet de loi, **une délégation de la conférence des présidents d'université conduite par M. Hubert Coudane, premier vice-président de cette conférence.**

**M. Hubert Coudane** a indiqué qu'il existe un très large accord entre les présidents d'université pour

regretter l'insuffisance de la concertation lors de l'élaboration du projet de loi, pour juger négativement les dispositions concernant les établissements publics fédérés, et pour estimer insuffisante l'autonomie accordée aux universités par le projet de loi.

Aux questions posées par M. Paul Séramy, rapporteur, Mmes Danielle Bidard-Reydet, et Hélène Luc, MM. Edgar Faure, Pierre Laffitte, et Ivan Renar, **la délégation a apporté les réponses suivantes :**

- il n'est pas souhaitable de passer par l'étape des conseils constitutifs,

- il existe une grande variété de points de vue sur la réforme du doctorat au sein de la conférence des présidents d'université,

- le mécanisme d'accréditation des formations originales est judicieux, mais le régime de l'habilitation devrait être maintenu pour les diplômes nationaux,

- l'autonomie financière des établissements ne peut avoir qu'une portée restreinte puisque les établissements ne maîtrisent qu'une faible partie des dépenses,

- l'autonomie des établissements pour l'élaboration des statuts est trop limitée ; la suppression du conseil des études et de la vie universitaire est regrettable, car ce conseil permettait l'expression des étudiants,

- la proportion élevée de professeurs dans les instances universitaires imposera de lourdes tâches à cette catégorie d'enseignants ; sur ce point, l'application de la nouvelle loi suscitera vraisemblablement des difficultés ;

- la suppression du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas souhaitable,

- les problèmes de l'accueil des étudiants en premier cycle et du nombre élevé d'échecs et d'abandons dans ce cycle naissent principalement de l'insuffisance des moyens accordés aux universités.



**Vendredi 17 octobre 1986.- Présidence de M. Maurice Schumann, président.** La commission a entendu **M. René Monory, ministre de l'éducation nationale et M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le projet de loi n° 452 sur l'enseignement supérieur.**

**M. René Monory** a brièvement présenté le projet de loi, en précisant que ce texte a pour but d'accroître de manière prudente et progressive l'autonomie des établissements et de redonner aux professeurs une place prépondérante dans les instances dirigeantes des universités. La loi de 1984 étant mal acceptée, il est nécessaire de lui substituer un nouveau texte.

**M. Alain Devaquet** a souligné que le principe d'autonomie n'est pas séparable d'un principe de responsabilité devant la collectivité nationale. L'université n'appartient pas aux universitaires : elle est la propriété de la Nation. L'accroissement de l'autonomie signifie en réalité que des responsabilités plus importantes sont accordées aux universités. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des structures universitaires permettant d'utiliser pleinement le potentiel scientifique très important dont nous disposons. La mise en place des établissements publics fédérés apportera à cet égard un élément de souplesse dans l'organisation des établissements, tout en évitant la balkanisation des universités.

S'agissant de l'accueil des étudiants, les établissements pourront fixer des critères d'accueil mais tous les bacheliers pourront suivre une formation supérieure. Le recteur-chancelier devra veiller à la bonne coordination entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Les droits d'inscription devront être maintenus à un niveau modeste. Par ailleurs, l'évaluation des établissements sera plus complète ; les commissions d'accréditation et le comité national

d'évaluation en seront les principaux instruments. En ce qui concerne les missions des établissements, il n'y a pas lieu d'opposer l'obligation d'assurer l'insertion professionnelle des étudiants et celle de maintenir les missions traditionnelles des universités. En particulier, la coexistence des diplômes nationaux traditionnels, qui sont conservés, et des diplômes d'université accrédités permettra de poursuivre en même temps sans contradiction ces deux objectifs.

Ces exposés ont donné lieu à un débat auquel ont participé **M. Paul Séramy, rapporteur, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jean Delaneau, Adrien Gouteyron, Jacques Habert, Philippe de Bourgoing, Pierre Laffitte, Mme Hélène Luc.** En réponse aux intervenants, **MM. René Monory et Alain Devaquet** ont apporté les précisions suivantes :

- les entreprises doivent être incitées à contribuer au financement des universités, afin notamment de développer les liens entre établissements et entreprises ; dans ce but, il serait souhaitable que les universités soient assimilées à des fondations ;

- le projet de fondation universitaire de Paris entraînerait pour l'Etat des dépenses supplémentaires importantes, à un moment où la priorité du ministère est de veiller à l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants, notamment dans les I.U.T. ; un amendement relatif à ce projet de fondation serait vraisemblablement contraire à l'article 40 de la Constitution ;

- le projet de loi ne traite délibérément ni de la recherche, ni du statut des personnels ; ces domaines pourront être examinés ultérieurement ;

- le Gouvernement n'envisage pas la suppression des instances nationales consultatives existantes ;

- le comité national d'évaluation effectue un travail utile qui doit être poursuivi ;

- le doctorat d'université sera maintenu ;
- les universités ne seront pas redécoupées ;
- le Gouvernement est très attaché au projet d'université du Pacifique.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mardi 14 octobre 1986.-** Présidence de M. Jean François-Poncet, président. - La commission a tout d'abord procédé à l'audition de **M. Pierre Méhaignerie**, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, sur le projet de loi n° 476 (1985-1986), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux, ainsi que sur le projet de budget de son département ministériel pour 1987.

**M. Pierre Méhaignerie** a tout d'abord indiqué que le budget pour l'ensemble des secteurs de son département ministériel s'élevait à 104 milliards de francs, soit 10 % environ du budget de l'Etat. Il a précisé que si l'évolution de la masse budgétaire témoignait d'une augmentation de 3,6 %, elle recouvrait en réalité une hausse de 1 % en francs courants, la différence étant imputable à la "rebudgétisation" du fonds spécial des grands travaux pour 4 milliards de francs. Ce budget respecte donc la contrainte de la maîtrise de la dépense publique, condition d'un retour à la croissance et à l'emploi.

Le ministre a ensuite exposé que ce budget avait pour objectif essentiel de permettre la relance du secteur du bâtiment et des travaux publics, qui a perdu 300.000 emplois dans les six dernières années. Cet objectif est également celui du "plan logement" du gouvernement qui, par l'amélioration des rapports bailleurs-locataires, la baisse des taux d'intérêts réels, l'avantage fiscal consenti aux investisseurs immobiliers, l'assouplissement des conditions de vente des logements H.L.M. et l'allègement des contraintes qui pèsent sur l'offre foncière, devrait favoriser l'augmentation de l'offre de logements.

Toutefois, **M. Pierre Méhaignerie** a souligné que le succès de ce plan logement ne devait pas conduire à un désengagement de l'Etat en 1987. Il a ainsi indiqué que le nombre des prêts locatifs aidés (P.L.A.) et pour l'accession à la propriété (P.A.P.) serait maintenu à un montant équivalent à celui de 1986, accompagné d'un effort important en matière de réhabilitation du parc immobilier ancien.

Le ministre a ensuite étudié le secteur des routes, qui bénéficiera d'une dotation de 8,5 milliards de francs en 1987, soit une augmentation de 8 %, afin d'accélérer la mise en oeuvre du programme autoroutier et d'améliorer les moyens d'entretien et de renforcement pour les routes nationales.

**M. Pierre Méhaignerie** a cependant souligné l'important effort qu'il restait à accomplir en matière de sécurité routière alors que la France, avec 52 tués pour 100.000 véhicules, reste dans le peloton de tête des pays développés les plus meurtriers.

Abordant le domaine de l'aménagement du territoire, le ministre a précisé qu'il avait fait les frais des nécessaires économies budgétaires ; il a toutefois précisé que si les effectifs étaient en baisse de 1.200 personnes, un effort notable en matière d'équipement informatique, de crédit de formation et de requalification des personnels de base devrait en compenser les effets.

Pour les mêmes motifs, la dotation budgétaire des primes à l'aménagement du territoire a également été amputée de près de 50 % (enveloppe des primes régionales d'équipement : 350 millions de francs pour 1987), considérant que les entreprises préfèrent l'allègement des taxes, même accompagné d'une diminution des subventions.

**M. Pierre Méhaignerie** a enfin indiqué que le dernier point d'économie portait sur l'évolution de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.), pour laquelle la

demande a été en croissance forte et continue depuis son institution et dont l'évolution est porteuse d'effets pervers. Le ministre a toutefois souligné que la décision de freiner cette évolution avait été facilitée grâce à la baisse des taux d'intérêt et aux ressources affectées aux prêts pour l'accession à la propriété non distribuées en 1985 et 1986.

A l'issue de cette présentation, **M. Pierre Méhaignerie** a répondu au **Président Jean François-Poncet**, qui s'enquerrait de la situation de l'industrie du bâtiment, qu'une reprise certaine avait d'ores et déjà été notée dans les régions de Provence-Côte d'Azur, Ile-de-France et Rhône-Alpes. Il a précisé que les perspectives tablent sur la construction de 310.000 à 330.000 logements en 1987, contre 295.000 édifiés ces trois dernières années.

A **M. Bernard Legrand**, le ministre a précisé qu'il était favorable à l'augmentation de la dotation de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.), afin de permettre la mise en oeuvre de davantage d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.).

**M. Jean Faure**, rapporteur pour avis du projet de loi tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux, s'étant ensuite inquiété du dispositif de sortie de la loi de 1948, **M. Pierre Méhaignerie** a indiqué que, s'il était opportun de faire disparaître progressivement cette législation ancienne, il convenait de l'effectuer sans déstabiliser la population qui en bénéficie encore, tout en tenant compte du niveau de ses ressources.

**M. Marcel Daunay** s'étant soucié du rétablissement de la carte communale, le ministre a souligné que le droit de construire serait subordonné à une délibération du conseil municipal afin d'éviter des phénomènes de mitage du paysage. Il a également reconnu que la procédure d'intervention de l'architecte des bâtiments de France était parfois porteuse de coût et de délais trop longs pour l'administré, même si sa décision était justifiée dans la

majeure partie des cas. Le ministre a donc envisagé l'éventualité de la création d'une commission d'appel pour améliorer cette situation.

A **M. Robert Laucournet**, qui s'interrogeait sur le bien-fondé de la préférence donnée au système d'aide à la personne depuis 1977, au détriment de l'aide à la pierre, **M. Pierre Méhaignerie** a précisé qu'il convenait de réfléchir à la définition d'un mécanisme d'aides intermédiaire entre l'aide personnalisée au logement et l'allocation logement.

A **M. Louis de Catuelan**, qui mentionnait les problèmes d'inadaptation des plans d'occupation des sols aux communes de la grande couronne de Paris, qui ont supporté une très forte croissance de leur population, le ministre a confirmé qu'il serait utile de libérer certains terrains, tant à Paris qu'en proche et lointaine banlieue, pour permettre leur affectation à usage d'habitation.

A **M. Georges Berchet**, qui s'inquiétait de la création de la liaison autoroutière Paris-Troyes, **M. Pierre Méhaignerie** a répliqué que s'il était disposé à en lancer l'étude, il lui paraissait que la liaison transversale A 26, en cours de réalisation lui semblait plus importante pour l'aménagement du territoire.

**M. Marcel Costes** ayant souligné l'importance de la route nationale 20, qui seule assure la desserte du Massif central, le ministre a mis l'accent sur la nécessité des maillages transversaux pour l'aménagement du territoire. Il a toutefois reconnu l'insuffisance du réseau autoroutier dans cette région, qui cependant devrait s'élever prochainement à 200 km.

Au cours d'une large discussion, qui s'est ouverte sur le problème de l'avenir de la politique de l'aménagement du territoire, sont intervenus **MM. Jean Francois-Poncet, Bernard Legrand, Lucien Delmas, Bernard-Charles Hugo, René Trégouet et Jean Simonin**. **M. Pierre Méhaignerie** a signalé une tendance néfaste

pour l'aménagement du territoire, selon laquelle on assisterait aujourd'hui à la reconcentration des sièges sociaux dans les grandes agglomérations et, notamment, en région parisienne.

Il a souligné qu'en dépit des études menées en vue d'une suppression éventuelle de la D.A.T.A.R., les différents fonds d'intervention en matière d'aménagement du territoire (F.I.A.T., F.I.D.A.R., F.I.A.M.) avaient conservé leur volume financier, notamment en faveur de l'aménagement des zones de montagne.

**Mercredi 15 octobre 1986.- Présidence de M. Jean François- Poncet, Président. - Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a tout d'abord procédé à la **désignation des rapporteurs** suivants :**

- **M. Pierre Lacour** pour la **proposition de loi n° 498 (1985-1986)** relative à l'**organisation régionale du tourisme**, présentée par MM. Pierre Vallon, Jacques Ménard, Paul Malassagne et Georges Mouly ;

- **M. Alain Pluchet** pour la **proposition de loi n° 478 (1985-1986)** relative à la **consultation des organisations professionnelles agricoles** sur les projets d'aménagement, présentée par M. Alain Pluchet ;

- **M. Louis de Catuelan** pour la **proposition de loi n° 299 (1985-1986)** portant **réforme des conditions de délivrances des autorisations de construire**, présentée par MM. Louis de Catuelan, Louis Caiveau, Pierre Ceccaldi-Pavard, Rémi Herment, Jacques Mossion et Pierre Schiéle.

- **M. Michel Sordel** pour le **projet de loi n° 5 (1986-1987)**, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, relatif à l'**organisation économique en agriculture**.

La commission a ensuite procédé à la **désignation de quatre candidats titulaires**, et d'un **candidat suppléant** pour chacun d'entre eux, proposés à la



désignation du Sénat pour représenter celui-ci au sein de la **Commission nationale d'urbanisme commercial**, en application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973.

Les candidatures de **MM. Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Alain Pluchet, Serge Mathieu et Jacques Bellanger** ont été enregistrées pour les postes de candidats titulaires.

Les résultats du scrutin ont été les suivants :

nombre de votants : 54

suffrages exprimés : 54

majorité absolue : 28

Ont obtenu :

M. Pierre Jeambrun : 51

M. Serge Mathieu : 50

M. Pierre Lacour : 49

M. Alain Pluchet : 34

M. Jacques Bellanger : 25

**MM. Pierre Jeambrun, Serge Mathieu, Pierre Lacour et Alain Pluchet** ont été proclamés candidats titulaires.

Ont été ensuite désignés à l'unanimité comme candidats suppléants **MM. Richard Pouille, Bernard Barbier, Jean Faure et Bernard Hugo**.

La commission a enfin procédé à la désignation des rapporteurs pour avis sur le projet de loi de finances pour 1987.

**M. Robert Laucournet** a rappelé, dans une déclaration de principe, que le groupe socialiste s'était vu attribuer seulement quatre rapports en 1985 alors que la répartition proportionnelle devait lui permettre d'en

conserver cinq. Il a donc vivement regretté qu'on puisse songer à retirer au groupe socialiste un autre rapport pour avis, celui du budget de l'aménagement du territoire.

**Le Président Jean François-Poncet** a justifié la proposition du bureau de la commission par la nécessité actuelle d'une réflexion éminemment politique sur le problème de l'aménagement du territoire.

Après une première suspension de séance, le groupe socialiste a retiré la candidature de **M. Lucien Delmas** pour le budget de l'aménagement du territoire et maintenu celle de **M. Roland Grimaldi** pour le budget de l'énergie, dont le titulaire M. Marcel Lucotte n'est plus membre de la commission.

Ont été désignés comme rapporteurs pour avis :

Agriculture : **M. Michel Sordel**

Aménagement rural : **M. Maurice Arreckx**

Industries agricoles et alimentaires : **M. Charles-Edmond Lenglet**

Industrie : **M. Francisque Collomb**

Pour le budget de l'énergie, les candidatures de MM. Roland Grimaldi et Jean Puech ont été présentées.

Les résultats du premier tour de scrutin ont été les suivants :

nombre de votants : 52

bulletins blancs ou nuls : 1

suffrages exprimés : 51

majorité absolue : 26

Ont obtenu :

M. Roland Grimaldi : 26

M. Jean Puech : 25

**M. Roland Grimaldi** a été, en conséquence, désigné comme **rapporteur pour avis** du budget de l'énergie.

A l'issue d'une deuxième suspension de séance, la commission a poursuivi la désignation des rapporteurs pour avis :

Recherche scientifique : **M. Jacques Valade**

Commerce et artisanat : **M. Raymond Brun**

Consommation et concurrence : **M. Henri Bangou**

Commerce extérieur : **M. Marcel Daunay**

Aménagement du territoire : **M. Jean Puech**

Plan : **M. Bernard Barbier**

Routes et voies navigables : **M. Jacques Braconnier**

Ports maritimes : **M. Claude Prouvoyeur**

Logement : **M. Robert Laucournet**

Urbanisme : **M. André Rouvière**

Tourisme : **M. Paul Malassagne**

Environnement : **M. Bernard Hugo**

Transports terrestres : **M. Georges Berchet**

Aviation civile : **M. Bernard Legrand**

Marine marchande : **M. Yves Le Cozannet**

Postes et télécommunications : **M. Jean-Marie Rausch**

Départements d'outre-mer : **M. Lucien Delmas**

Territoires d'outre-mer : **M. Pierre Lacour**

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de **M. Jacques Douffiagues**, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports,

**sur le projet de budget de son département ministériel pour 1987.**

Après avoir rappelé les grands équilibres d'un budget, dont les dotations de fonctionnement suivent l'évolution de la hausse des prix et les dépenses en capital augmentent de 13 %, **M. Jacques Douffiagues** a exposé les traits dominants de la politique des transports en 1987.

Tout d'abord, la recherche d'une vérité budgétaire se manifeste par la disparition du Fonds spécial de grands travaux (F.S.G.T.) et par le réajustement du rapport entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Ensuite, le ministre a indiqué que le budget traduisait un effort de maîtrise des capacités des grandes entreprises de transport et en particulier de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F.. A cet égard, la politique menée a tendance à enrayer les recours incontrôlés de ces entreprises au budget de l'Etat.

Pour la R.A.T.P., cette maîtrise se traduit par la stagnation de l'indemnité compensatrice versée par l'Etat, afin que l'utilisateur acquitte une part plus importante du service rendu. De la même manière, la compensation accordée à la S.N.C.F. ne devra progresser que de 1,5 % par rapport à 1986.

Le ministre a ensuite insisté sur le respect des engagements pris par le passé, telle la réalisation d'un réseau de transports en commun dans certaines villes de province (métro de Toulouse). Toutefois, certains projets devront faire l'objet d'un étalement dans le temps des participations de l'Etat, notamment en région Ile-de-France.

**M. Jacques Douffiagues** a ensuite souligné que les programmes d'investissement, et leur échéancier, concernant le T.G.V. Atlantique, le plan breton et le plan d'électrification de la ligne Paris-Clermont seront maintenus.

Enfin, le ministre a affirmé le souhait du gouvernement de préparer l'avenir, notamment en matière de construction aéronautique (autorisations de programme : + 20 % ; crédits de paiement : + 25 %), afin de financer les études de développement de l'Airbus (A 330, A 340) à hauteur de 50 %. Les crédits de paiement consacrés à Météosat seront également maintenus dans le secteur de la météorologie.

Ces aspects très positifs du budget obligent les partenaires, et le ministère lui-même, à un effort de maîtrise de la dépense.

En 1987, il est proposé de développer les contrats conclus avec les collectivités territoriales pour les transports interurbains, dans les départements et pour mettre l'accent sur les gains de productivité et améliorer la qualité de l'offre de transport.

A l'issue de cette présentation, un large débat s'est ouvert, auquel ont participé **MM. Jean François-Poncet, président, Bernard Legrand, Maurice Lombard, Roland Grimaldi, Guy de La Verpillière, Georges Berchet, Richard Pouille, Fernand Tardy, Jacques Moutet, Marcel Rigou et Jacques Braconnier.**

A M. Jean François-Poncet, qui s'inquiétait des risques liés à la sécurité dans les aéroports -et notamment à Orly ouest où la fouille des bagages est encore manuelle-, **M. Jacques Douffiagues** a répondu que l'exigence de sûreté a souvent été postérieure à la conception des plateformes aéroportuaires, posant de ce fait des problèmes liés aux lacunes d'équipement et de personnel. Une solution pourrait être trouvée dans l'acquittement d'une redevance de sûreté par l'utilisateur, afin d'assurer une amélioration de la situation.

**M. Jean François-Poncet** a ensuite évoqué le problème de la météorologie française, dont les prévisions restent tardives et approximatives et s'est soucié d'en

connaître la raison. **M. Jacques Douffiagues** a répliqué que sous quatre jours, nos prévisions sont aussi valables que celles des autres pays développés. Il a de surcroît précisé qu'il avait demandé un audit sur le fonctionnement de la direction de la météorologie nationale.

Le ministre a ensuite précisé que si le T.G.V. Atlantique prévoyait une liaison initiale sur Bordeaux, celle-ci pourrait être éventuellement prolongée au-delà vers Toulouse.

**M. Bernard Legrand** a souhaité savoir si, parallèlement à la création d'une taxe de sûreté, il ne convenait pas de diminuer la taxe due au voisinage des aéroports, d'une utilité limitée. **M. Jacques Douffiagues** a précisé que la taxe de sûreté devrait être d'environ 10 francs, effectivement accompagnée de la disparition de l'ancienne taxe contre le bruit.

**MM. Maurice Lombard et Roland Grimaldi** ont ensuite exposé que la détérioration de la situation financière des sociétés de transport était imputable aux contraintes de la politique tarifaire imposée aux collectivités locales. Le ministre a répondu que le problème de la liberté tarifaire relevait du ministère des finances, mais que la libéralisation était en bonne voie : ainsi, depuis le 1er octobre, a été libérée la tarification des transports scolaires.

**M. Maurice Lombard** ayant souhaité connaître l'avenir du dispositif du versement-transport, **M. Jacques Douffiagues** a répliqué qu'il n'y aurait pas d'augmentation de celui-ci.

**M. Guy de La Verpillière** ayant évoqué le problème du conventionnement de certaines dessertes ferroviaires, le ministre a rappelé les principes qui ont guidé la politique menée en la matière par la S.N.C.F. afin de trouver une réponse adaptée aux besoins des collectivités locales.

Le ministre a ensuite précisé à **M. Roland Grimaldi** que si les autorisations de programme passaient pour 1987 de 40 à 9 milliards de francs, certaines sommes précédemment budgétisées n'avaient pas été utilisées en pratique.

**M. Georges Berchet**, rapporteur pour avis du budget des transports terrestres, s'étant enquis du problème du tunnel sous la Manche, **M. Jacques Douffiagues** a rappelé que la ratification des traités est en cours et que les fonds privés commencent à être rassemblés.

Evoquant le problème des personnels de la S.N.C.F., le ministre a rappelé qu'il avait proposé en août dernier de mener une réflexion sur le régime de travail et le statut des agents de cette entreprise et qu'il y était toujours favorable.

Enfin, concernant l'avenir de la loi d'orientation des transports intérieurs (L.O.T.I.), **M. Jacques Douffiagues** a précisé qu'il n'avait pas pour intention d'en proposer, pour l'heure, une modification fondamentale.

**M. Bernard Legrand** ayant soulevé la question de la participation des Britanniques à la conception d'Airbus, **M. Jacques Douffiagues** a reconnu qu'aucune compagnie britannique n'utilisait pour l'instant cet avion. Il a de surcroît précisé que British Airways avait passé récemment commande de plusieurs Boeing, mais que son exclusion du groupement des constructeurs n'était pas envisagé pour l'instant.

**M. Fernand Tardy** a obtenu confirmation du fait qu'il n'y aurait pas d'économie de personnel de sécurité, ni à la R.A.T.P., ni à la S.N.C.F..

**M. Michel Rigou** s'étant ensuite enquis des travaux de la S.N.C.F. en direction du Poitou-Charentes. **M. Jacques Douffiagues** a précisé que si l'Etat respecterait ses engagements passés, il n'en prendrait pas

d'autres aujourd'hui, afin de respecter les principes d'économies budgétaires qu'il a affirmés.

**M. Jacques Braconnier**, rapporteur pour avis du budget des routes et voies navigables, a souhaité que le gouvernement définisse un plan de développement des voies navigables. **M. Jacques Douffiagues** a déploré que le schéma des voies navigables ne soit pas hiérarchisé en fonction de l'intérêt financier de chaque projet et a précisé qu'il avait demandé une étude sur ce point.

**M. Jean François-Poncet** a ensuite évoqué le problème de la dérégulation des transports aériens en Europe. Le ministre a souligné que l'objectif de 1992 est celui d'un marché intérieur unique pour l'ensemble de l'Europe, y compris pour les transports aériens. En matière de tarifs, la discussion porte à l'heure actuelle sur la définition de tarifs réduits aux heures de pointe.

Enfin, **M. Jacques Douffiagues** a évoqué le problème de la desserte des départements d'outre-mer et de la côte ouest des Etats-Unis, en précisant que pour la première année d'ouverture de ces lignes à la concurrence et avant d'imposer aux compagnies de charter les contraintes de service public, d'excellents résultats de fréquentation de ces lignes ont été enregistrés, accompagnés d'une baisse des tarifs de l'ordre de 7 % à Air France.

**Jeudi 16 octobre 1986.** - Présidence de M. Raymond Brun, président d'âge. - La commission s'est réunie afin d'examiner les **amendements éventuels au projet de loi n° 453 (1985-1986) modifiant la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transports maritimes** modifiée par la loi n° 79-1103 du 21 décembre 1979.

Elle a constaté **qu'aucun amendement extérieur n'avait été déposé sur ce texte.**



**AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE  
ET FORCES ARMEES**

**Jeudi 16 octobre 1986** - Présidence de M. Jean Lecanuet, président. - La commission a d'abord procédé à la **nomination de rapporteurs** sur quatre projets de loi. Elle a désigné :

- **M. Xavier de Villepin** comme **rapporteur** sur le **projet de loi n° 471** (1985-1986) complétant la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des **conditions d'accès à la profession de coiffeur**, en ce qui concerne les **ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne.**

- **M. Auguste Cazalet** comme **rapporteur** sur le **projet de loi n° 493** (1985-1986) autorisant la ratification d'une convention européenne sur la **violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives, et notamment de matches de football.**

- **M. Michel Giraud** comme **rapporteur** sur le **projet de loi n° 494** (1985-1986) autorisant l'approbation d'une convention pour la **sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe.**

- **M. Pierre Matraja** comme **rapporteur** sur le **projet de loi n° 495** (1985-1986) autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République arabe du Yémen** sur l'**encouragement et la protection des investissements.**

L'ordre du jour comportait ensuite la désignation des **rapporteurs pour avis du budget pour 1987** : à la suite d'un échange de vues, **M. Gérard Gaud** a suggéré une nomination par bulletins secrets. La commission a décidé

de renvoyer cette désignation à sa prochaine réunion, le mercredi 22 octobre 1986.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Jean-Bernard Raimond, ministre des Affaires étrangères.**

Le ministre a d'abord présenté les crédits de son Département pour 1987 qui dépassent pour la première fois les 10 milliards de francs et représentent 0,96 % des dépenses de l'Etat.

Deux facteurs particuliers, a précisé le ministre, doivent être pris en considération pour expliquer cette évolution : la nouvelle répartition des compétences entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Coopération qui se traduit par un solde net de l'ordre de 400 millions de francs au bénéfice du ministère des Affaires étrangères ; et la baisse du dollar en 1986 qui a permis d'alléger les charges pesant sur le Département.

Le budget du ministère pour 1987 progresse ainsi par rapport à 1986, hors transferts et hors effet-change, de 3,85 % en francs courants et de 1,82 % en francs constants, ce qui constitue le taux de croissance le plus élevé depuis plusieurs années.

Ce budget, a souligné le ministre, résulte du souci d'économies du Gouvernement, des mesures de réorganisation décidées sur la base du rapport Belin-Gisserot, et de l'engagement d'importantes mesures nouvelles dans les domaines de la sécurité, de la modernisation et des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Le ministre a d'autre part rappelé le rôle de la commission dont la présidence a été confiée à M. l'Ambassadeur Viot, chargée d'étudier les structures du ministère et de proposer les réformes lui permettant de mieux remplir ses missions.

Présentant les moyens de fonctionnement des services, le ministre a indiqué qu'ils avaient pour objet de mettre un terme à la dégradation constatée au cours des dernières années. C'est ainsi que le budget informatique du Département s'accroîtra de 121 % en 1987, permettant l'informatisation accélérée des plus importants consulats ; la sécurité du ministère et des ambassades bénéficie pour sa part de mesures nouvelles significatives ; et des crédits nécessaires à la mise en oeuvre des dernières décisions gouvernementales destinées à mieux contrôler l'accès des étrangers au territoire français ont été obtenus.

**M. Jean-Bernard Raimond** a enfin indiqué que la Direction générale des relations culturelles et techniques verrait sa part, dans le budget du Département, s'élever à 36,2 % en 1987 grâce notamment à la mise en oeuvre de deux importantes mesures nouvelles : la relance de l'aide publique au développement, notamment par un relèvement important du taux des bourses ; et la mise en oeuvre des décisions du sommet francophone de février 1986.

Pour ce qui est des actions en faveur des Français de l'étranger, le ministre a indiqué que les crédits de bourses seraient revalorisés et que les crédits d'assistance aux Français à l'étranger seraient préservés.

Le ministre a enfin présenté l'action menée par la France en matière de contributions internationales - qui permettra notamment l'ouverture au public de l'Institut du monde arabe au printemps 1987 - et les diverses opérations immobilières qui seront conduites par le Département au cours de l'année prochaine.

Le ministre a considéré dans son ensemble le projet de budget pour 1987 satisfaisant, dans un contexte d'économies particulièrement rigoureux.

En réponse à **M. Claude Mont**, le ministre a estimé que la nouvelle répartition des compétences entre les ministères des Affaires étrangères et de la Coopération,

revenant au statu quo ante, était la seule solution possible sauf à parvenir à rassembler toutes les compétences sous la seule autorité du Quai d'Orsay. Il a précisé que les transferts de crédits de locaux et de personnels se sont déroulés cette fois-ci sans troubles.

Au sujet des visas, le ministre a précisé à M. Claude Mont que 225 millions de francs avaient été débloqués pour faire face aux nouvelles décisions gouvernementales. Grâce au recrutement de vacataires, ces crédits devraient permettre aux difficultés matérielles auxquelles ont été confrontés nos postes diplomatiques et consulaires de se résoudre progressivement.

Evoquant à la demande de M. Claude Mont le "malaise" qui s'était manifesté au début de l'année au sein du corps diplomatique, le ministre a estimé que l'action du Gouvernement, appuyé par la Haute Assemblée, a permis le retour à la confiance après un nombre excessif de nominations extérieures à l'administration auxquelles le Gouvernement a décidé de ne plus procéder dans la période actuelle.

En réponse à M. Yvon Bourges, le ministre a précisé qu'aucune fermeture de consulat n'était prévue par le Gouvernement à l'exception de celui de Moundou, au Tchad.

Questionné par M. Jean-Pierre Bayle sur le retour à la pluralité des tutelles pesant sur les établissements d'enseignement français à l'étranger, le ministre lui a répondu que seule la séparation de la gestion de ces établissements résulterait de la nouvelle répartition des compétences. Evoquant le lancinant problème des recrutés locaux, le ministre a indiqué qu'un plan permettrait à partir de 1988 d'augmenter leurs rémunérations simultanément à une réduction progressive des effectifs de détachés budgétaires.

Répondant à M. Jean-Pierre Bayle qui déplorait que tous les chapitres budgétaires concernant les Français de

l'étranger soient en diminution, le ministre a notamment rappelé que les crédits de bourses qui leur sont consacrés subiraient une revalorisation nette de 2,6 % et que les actions d'assistance seraient préservées.

Interrogé enfin par **M. Michel Caldaguès** sur la politisation de certains enseignants français à l'étranger, le ministre a indiqué que les problèmes en la matière demeuraient, à sa connaissance, très limités.

Abordant les questions de politique étrangère, le ministre, répondant au **président Jean Lecanuet**, a commenté l'absence de résultats du sommet de Reykjavik entre MM. Reagan et Gorbatchev.

Il a rappelé que des progrès importants semblaient avoir été réalisés sur trois aspects des négociations en cours :

- les deux parties semblaient désormais très proches d'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.) sur la base d'une "option zéro" en Europe, du maintien d'une centaine de têtes nucléaires en Asie, et de la non prise en compte des forces nucléaires françaises et britanniques ;
- les négociations sur les armes nucléaires offensives avaient également progressé en vue d'une réduction drastique de 50 % des arsenaux existants d'ici à 1991, qui devait déboucher au cours des cinq années suivantes sur l'élimination totale de ces armements, y compris des forcestierces ;
- enfin, des progrès avaient été enregistrés en vue d'une diminution en nombre et en puissance des essais nucléaires.

L'absence de résultats à Reykjavik provient ainsi, selon le ministre, du maintien des positions respectives sur l'initiative de défense stratégique (I.D.S.), à nouveau liée par M. Gorbatchev aux autres volets de la négociation.

Le ministre a toutefois considéré comme très importante l'évolution des négociations et estimé qu'elle requérait la plus grande vigilance des Européens. Il a rappelé que la France était pour sa part favorable à un accord sur les forces nucléaires intermédiaires sous réserve du maintien d'un équilibre entre l'Europe et l'Asie et de la non prise en compte des forces tierces. Il a également rappelé le souci de la France de voir prendre en considération les diverses catégories de forces et marqué sa vive préoccupation devant une disparition éventuelle de toutes les forces nucléaires intermédiaires américaines en Europe tandis que subsisterait le déséquilibre actuel des forces conventionnelles et chimiques sur notre continent.

Répondant au ministre, le **président Jean Lecanuet** a estimé considérables les conséquences des perspectives d'évolution actuelles, capitales pour la sécurité et l'indépendance de notre pays.

Abordant, à la demande du président, la question du terrorisme, le ministre a rappelé les distinctions qui devraient être faites en la matière.

S'agissant de la F.I.N.U.L., il a rappelé les conditions dans lesquelles la France, membre permanent du Conseil de sécurité, avait été conduite à participer à cette force. Il a précisé que si le contingent français y est le plus nombreux et le plus exposé, la F.I.N.U.L. est visée en tant que telle par les récents attentats ainsi qu'en témoignent les attaques subies par les autres contingents de cette force.

En ce qui concerne les attentats terroristes en France, le ministre a rappelé que le Gouvernement français n'ignorait pas que le maintien en détention de Georges Ibrahim Abdallah constituait un risque potentiel, ainsi que le confirment tous les éléments rassemblés par le ministère de l'Intérieur concernant ce groupe de terroristes.

Evoquant à la demande du président les connexions entre certains Etats et les attentats terroristes en France, le ministre a indiqué que le Gouvernement ne saurait en la matière céder à des impulsions, mais qu'il allait de soi que s'il disposait de la preuve de l'implication de certains Etats, les mesures qui s'imposent seraient prises.

Questionné par **M. Michel Caldaguès** sur l'origine de l'arrêt subit des attentats, le ministre a estimé que la pause actuelle devait être liée à la réaction de fermeté du Gouvernement français même si, bien entendu, la plus grande prudence demeure de rigueur.

Interrogé par **MM. Xavier de Villepin et Claude Mont** sur la définition des missions de la F.I.N.U.L., le ministre a rappelé les positions prises par la France sur ce sujet dès avril 1986, la pression exercée par le Gouvernement auprès des Nations Unies après les événements du mois d'août dernier, et les conclusions du rapport des Nations Unies qui en a résulté. Il a craint en conclusion que le problème de la F.I.N.U.L. ne puisse pas, pour le moment, faire l'objet d'un règlement satisfaisant.

A **M. Jacques Chaumont** qui l'interrogeait sur le rôle véritable de l'Initiative de défense stratégique dans les négociations américano-soviétiques, le ministre a répondu que les Etats-Unis restaient attachés à cette idée et souhaitaient réellement convaincre l'Union Soviétique d'une nouvelle dialectique armes offensives-armes défensives, dont Moscou souhaiterait faire l'économie. Seule l'affaire du "lien" introduit entre l'I.D.S. et les autres volets de la négociation revêtait, selon le ministre, un caractère plus tactique.

Interrogé par **M. Paul Robert** sur le projet de loi autorisant l'approbation de la Convention franco-luxembourgeoise du 12 mars 1986 relative à la centrale nucléaire de Cattenom, le ministre a confirmé à la commission que le Gouvernement français souhaitait

conduire jusqu'à son terme le processus législatif concernant cet accord.

Il a enfin donné la même assurance à **M. Jean-Pierre Bayle** en ce qui concerne le projet de loi autorisant la ratification de l'Acte unique européen qui devrait être soumis à l'Assemblée nationale aussitôt après la fin de la discussion budgétaire.



## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 15 Octobre 1986. - Présidence de M. Jean-Pierre Fourcade, président.** La commission a tout d'abord effectué un échange de vues sur l'ordre du jour prévisible de ses travaux au cours des prochaines semaines. Elle a ensuite adopté une demande de **renvoi pour avis du projet de loi n° 476 (1985-1986)**, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à favoriser **l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux**, et a désigné **M. José Balarello** comme **rapporteur pour avis** de ce projet de loi.

La commission a également désigné les **rapporteurs pour avis de la loi de finances pour 1987** comme suit :

- **M. André Rabineau** pour le budget des **Anciens Combattants** ;

- **M. Louis Boyer** pour le budget de la **Santé** et de **l'Action Sociale** ;

- **M. Charles Descours** pour le budget de la **Sécurité Sociale** ;

- **M. Louis Souvet** pour le budget du **Travail** et de **l'emploi** ;

- **M. Jean Madelain** pour le budget de la **Formation Professionnelle** ;

- **M. Pierre Louvot** pour le budget annexe des **Prestations sociales agricoles** ;

- **M. Roger Lise** pour le budget des **Départements** et **Territoires d'Outre-mer** ;

- **M. Charles Bonifay** pour le budget du **Logement social**.

Enfin, la commission a désigné les rapporteurs suivants, pour divers projets et propositions de loi :

- **M. Henri Belcour** pour le **projet de loi n° 459** (1985-1986) donnant force de loi à la partie législative du code de la **sécurité sociale** ;

- **Mme Marie-Claude Beaudeau** pour ses **propositions de loi** suivantes :

- **n° 462** (1985-1986) tendant à prendre en compte la **durée du séjour** en Afrique du Nord, de 1952 à 1962, des **anciens combattants** pour une **retraite anticipée** ;

- **n° 463** (1985-1986) tendant à permettre le **départ à la retraite anticipée** pour les **anciens combattants** en Afrique du Nord, de 1952 à 1962, demandeurs d'emploi en fin de droits ou pensionnés à un taux égal ou supérieur à **60 %**, dès l'âge de 55 ans ;

- **n° 474** (1985-1986) tendant à l'**extension des allocations familiales** dès le premier enfant et tant qu'un enfant reste à charge ;

- **n° 484** (1985-1986), tendant à accorder le **bénéfice de la campagne double** aux **fonctionnaires et assimilés**, anciens combattants en Afrique du Nord ;

- **n° 507** (1985-1986) relative à l'**interruption volontaire de grossesse** et tendant à l'**abrogation de l'article 317** du code pénal ;

Et pour la proposition de loi :

- **n° 506** (1985-1986) de Mme Hélène Luc, visant à améliorer la **protection de la femme enceinte** au travail ;

- **M. Hector Viron** pour les **propositions de loi** suivantes :

- **n° 464** (1985-1986) de M. Charles Lederman, tendant à la suppression des forclusions opposables à l'**accueil des demandes** de certains **titres** prévus par le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

- **n° 505** (1985-1986) de Mme Hélène Luc, tendant à accorder le **bénéfice de la carte du combattant** et de la **législation** sur les victimes de guerre à tous les Français qui combattirent volontairement dans les rangs de l'armée républicaine d'Espagne ainsi qu'à leur famille ;

- **n° 508** (1985-1986) de Mme Hélène Luc, relative à la **réforme de la taxe d'apprentissage** ;

- **n° 509** (1985-1986) de M. Jean-Luc Bécart, tendant à assurer le **paiement mensuel des pensions de retraite** ou **d'invalidité** servies par le régime de sécurité sociale dans les mines ;

- **n° 515** (1985-1986) de Mme Hélène Luc, tendant à reconnaître officiellement le caractère de **journée nationale du souvenir** et du **recueillement** à la **journée du 19 mars**, date anniversaire du cessez-le-feu survenu en Algérie en 1962 ;

- **n° 516** (1985-1986) de M. Hector Viron, tendant à ce qu'en matière de **protection sociale** chacun bénéficie de plein droit des dispositions plus favorables contenues dans les lois promulguées et publiées postérieurement à la date d'entrée en jouissance des prestations ;

- **M. Paul Souffrin** pour ses **propositions de loi** suivantes :

- **n° 475** (1985-1986) tendant à assurer le **paiement mensuel des pensions de retraite** ou **d'invalidité** ;

- **n° 514** (1985-1986) tendant à assurer une **large information** sur les problèmes des **personnes atteintes d'un handicap** ;

Et les propositions de loi :

- **n° 510** (1985-1986) de M. Ivan Renar, portant amélioration des **retraites minières** ;

- **n° 511** (1985-1986) de M. Ivan Renar, tendant à maintenir aux ayants droit des affiliés au régime minier le **bénéfice du régime spécial** ;

- **n° 512** (1985-1986) de M. Ivan Renar, tendant à étendre le bénéfice de la majoration de deux ans de la **durée d'assurance vieillesse** par enfant aux ayants droit du régime minier ;

- **n° 513** (1985-1986) de M. Ivan Renar, tendant à étendre le **bénéfice des dispositions de l'article 11** de la loi de finances rectificative **n° 73-1128** du 21 décembre 1973 à l'ensemble des travailleurs des mines, minières et carrières ayant fait l'objet d'une mesure de conversion ;

- **M. Guy Besse** pour la **proposition de loi n° 354** (1985-1986) de M. Michel Durafour, instituant une **journée nationale des Français d'Outre-mer** ;

- **M. Henri Collard** pour la **proposition de loi n° 294** (1985-1986) de M. Jean-Marie Girault, relative à la **création d'un Institut national** de l'enseignement de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies (I.N.E.R.I.P.T.).

En outre, **M. Franz Duboscq** a été désigné **rapporteur pour avis** officieux du **projet de loi de programme** relatif au **développement des départements d'outre-mer**, de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mercredi 15 octobre 1986 - Présidence de M. Christian Poncelet, président** - La commission a procédé à la désignation des rapporteurs spéciaux.

En préambule, **M. Christian Poncelet, président**, a rappelé que la nouvelle composition de la commission entraînait nécessairement une nouvelle distribution des rapports entre les groupes ; il a donné des indications générales sur leur évolution respective.

**M. Jean-Pierre Masseret** a noté que les commissaires socialistes perdaient notamment les budgets des P.T.T. et de l'Education nationale. Il a observé que les rapporteurs socialistes avaient toujours rapporté loyalement les travaux de la commission. Il a souhaité que les travaux de la commission continuent de se dérouler dans l'excellent climat qui a toujours régné. Soucieux d'y contribuer, **M. Jean-Pierre Masseret** a annoncé qu'il renonçait à demander un vote sur cette nouvelle répartition.

**M. Jacques Descours Desacres** a signalé qu'il n'était pas opposé à rapporter le budget de l'administration territoriale, des collectivités locales et de la décentralisation.

La commission a alors **adopté**, à la majorité, la **liste et la répartition des rapporteurs spéciaux** proposées par M. le président.

Cette liste s'établit comme suit :

## **I. BUDGETS CIVILS**

### **A. Budget Général**

MM.

- AFFAIRES ETRANGERES                      Josy MOINET
  
- AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI :

  - I. Section commune                      Jacques MOSSION
  - II. Affaires sociales                      Jacques OUDIN
  - III. Emploi                                  Jacques MOSSION

  
- AGRICULTURE                                  Roland du LUART
  
- ANCIENS COMBATTANTS                  Emmanuel HAMEL
  
- COOPERATION                                André-Georges  
VOISIN
  
- CULTURE ET COMMUNICATION

  - . Culture                                      Raymond BOURGINE
  - . Communication                          Jean CLUZEL

  
- DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES  
D'OUTRE MER                                  Henri GOETSCHY

**- ECONOMIE, FINANCES ET  
PRIVATISATION :**

<b>I. Charges communes</b>	André FOSSET
<b>II. Services financiers</b>	Michel MANET
<b>Commerce extérieur</b>	Tony LARUE
<b>III. Commerce et artisanat</b>	René BALLAYER

**- EDUCATION NATIONALE :**

<b>I. Enseignement scolaire</b>	Jacques DELONG
<b>II. Recherche et enseignement supérieur</b>	
<b>1. Recherche</b>	Pierre CROZE
<b>2. Enseignement supérieur</b>	Jacques DESCOURS DESACRES

**- EQUIPEMENT, LOGEMENT, AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS :**

<b>I. Urbanisme, logement et services communs</b>	Michel DURAFOUR
<b>II. Routes et sécurité routière</b>	Robert SCHWINT
<b>III. Aménagement du territoire</b>	Geoffroy de MONTALEMBERT
<b>IV. Transports : 1. Section commune</b>	Mlle Irma RAPUZZI
<b>2. Aviation civile</b>	MM. Marcel FORTIER

3. Transports terrestres	Mlle Irma RAPUZZI
Voies navigables	MM. Robert SCHWINT
4. Météorologie	Marcel FORTIER
V. Environnement	Robert VIZET

- INDUSTRIE ET TOURISME :

I. Industrie

1. Industrie	MM. Jean-François PINTAT
--------------	-----------------------------

2. Industrie, recherche et  
services communs

Jean-François  
PINTAT

II. Tourisme

Roger CHINAUD

- INTERIEUR :

Administration centrale et

Sécurité

Joseph RAYBAUD

Administration territoriale,  
collectivités locales et décentrali-  
sation

Bernard PELLARIN

- JUSTICE

Georges LOMBARD

- MER :

Marine marchande

René REGNAULT

Ports maritimes

Tony LARUE



## - SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| <b>I. Services généraux</b>                  | Maurice<br>COUVE de<br>MURVILLE |
| <b>II. S.G.D.N.</b>                          | Emmanuel HAMEL                  |
| <b>III. Conseil économique et<br/>social</b> | Mme Paulette FOST               |
| <b>IV. Plan</b>                              | MM. Gérard DELFAU               |
| Economie sociale                             | Robert VIZET                    |
| <b>V. Jeunesse et sports</b>                 | Stéphane BONDUEL                |

**B. Budgets annexes**

- |                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| - Imprimerie nationale              | Emmanuel VIZET    |
| - Journaux officiels                | Mme Paulette FOST |
| - Légion d'Honneur                  |                   |
| Ordre de la Libération              | MM. Louis PERREIN |
| - Navigation aérienne               | Marcel FORTIER    |
| - Monnaies et Médailles             | Louis PERREIN     |
| - Postes et télécommuni-<br>cations | Henri TORRE       |
| - Prestations sociales<br>agricoles | Roland du LUART   |

## **II. DEFENSE**

Exposé d'ensemble	Jean FRANCOU
Dépenses ordinaires	Modeste LEGOUZ
Dépenses en capital	Jean FRANCOU

## **III. AUTRES DISPOSITIONS**

- Comptes spéciaux du

Trésor	Lucien NEUWIRTH
--------	-----------------

Observations de la Commission  
des finances sur le rapport annuel  
de la Cour des comptes

Jean-Pierre MASSERET
-------------------------

**M. Christian Poncelet, président**, a par ailleurs demandé si, outre les auditions déjà programmées de MM. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur et de M. André Giraud, ministre de la Défense, les commissaires souhaitaient des auditions complémentaires. Répondant à une observation de MM. Maurice Blin, rapporteur général, estimant que l'audience accordée à certains ministres n'avait pas toujours été pleinement satisfaisante, il a souhaité que l'assiduité aux travaux de la commission soit renforcée, notamment dans le cas d'auditions de membres du Gouvernement.

**M. Geoffroy de Montalembert** a souhaité l'audition du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'aménagement du territoire.

**M. René Régnault** a souhaité l'audition de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

**M. Jacques Descours Desacres** a souhaité l'audition du ministre de l'éducation nationale.

**M. Josy Moinet** a souhaité l'audition du ministre des affaires étrangères, dont le ministère est aujourd'hui confronté à des problèmes matériels sérieux.

**M. Christian Poncelet, président**, a également envisagé l'éventualité d'une audition du ministre de l'agriculture.

A l'issue de ces vœux, **M. Christian Poncelet, président**, a donné des indications sur l'organisation hebdomadaire des travaux de la commission.

Les commissaires ont partagé l'appel à l'assiduité formulée par le président, mais ont avancé un certain nombre de contraintes les empêchant d'être toujours présents aux prochaines séances de commission. Il en est ainsi de ceux qui devront assister au congrès des présidents de conseils généraux.

**M. Christian Poncelet, président**, a souhaité qu'en dehors d'impératifs absolus et de cas ponctuels, les commissaires donnent la priorité aux travaux de la commission.

Répondant par ailleurs à un vœu formulé par M. Jean-François Pintat, il a indiqué qu'il recevrait ce jour-même le président de la Caisse des dépôts et consignations, notamment au sujet du projet de loi portant réforme de la C.A.E.C.L.

En conclusion, **M. Christian Poncelet, président**, a donné des indications sur les travaux ultérieurs de la commission.

**Jeudi 16 octobre 1986 - Présidence de M. Christian Poncelet, président** - La commission a procédé à l'audition de **M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur**.

**M. Christian Poncelet, président**, en souhaitant la bienvenue au ministre, a émis le voeu que celui-ci effectue le bilan du plan de modernisation de la police nationale et décrive les orientations retenues par le Gouvernement en matière de protection civile et notamment de lutte contre les incendies de forêts.

**M. Charles Pasqua** a alors présenté les grandes lignes de son projet de budget : à structures constantes, celui-ci progresse de 4,3 %, ce qui démontre la priorité accordée par le Gouvernement à la sécurité ; les effectifs de la police nationale progressent de 1.487 emplois, dont 920 au titre du collectif de 1986, auxquels il faut ajouter la création de 1.200 emplois d'appelés.

**Le ministre** a ensuite souligné que les crédits destinés à l'action "sécurité" progressent de 6,2 % ; tout en respectant les engagements du plan de modernisation, le budget prévoit des efforts supplémentaires en faveur du parc immobilier et des techniques nouvelles ; les moyens nouveaux de l'immobilier seront affectés à des opérations parisiennes ; s'agissant des techniques nouvelles, l'accent sera mis sur le développement de la carte d'identité infalsifiable et l'informatisation du fichier des empreintes digitales. Par ailleurs, les effectifs de la police ne seront pas soumis à la norme de réduction générale ; en outre, les incorporations d'appelés seront accrues.

Par ailleurs, des titularisations sont prévues, de même que la revalorisation de certaines primes.

La sécurité civile constitue une autre priorité du Gouvernement ; à ce titre, le projet de budget prévoit des

crédits permettant l'acquisition de trois appareils porteurs d'eau légers de type "Tracker" et deux hélicoptères de type Dauphin ; en outre, diverses autres mesures sont destinées à enrayer la dégradation des moyens de la sécurité civile.

**Le ministre** a ensuite évoqué les efforts de l'Etat en faveur des collectivités locales.

Le Gouvernement, en premier lieu, va déposer un projet de loi important sur la fonction publique territoriale ; la dotation globale de fonctionnement et la dotation globale d'équipement devraient faire l'objet d'un examen critique ; par ailleurs, les prélèvements opérés par l'Etat sur la dotation générale de décentralisation au titre des frais de fonctionnement des préfectures vont être régularisés.

Evoquant les concours prévus pour la compensation des charges transférées aux collectivités locales, **M. Charles Pasqua** a souligné leur progression satisfaisante (+ 5,16 %).

S'agissant du prélèvement sur la Caisse nationale de retraite des Agents des collectivités locales et de la modification du régime du Fonds de compensation de la T.V.A., il a indiqué les graves conséquences de ces mesures ; la hausse des taux de cotisation employeur à la C.N.R.A.C.L. devrait être limité à six points en 1987, ce qui correspond à moins de deux points de fiscalité locale.

Répondant à M. Christian Poncelet, président, **le ministre** a évoqué le plan de modernisation de la police ; même si la modernisation ne se décrète pas, ce plan constitue un minimum et des efforts supplémentaires doivent être fournis : les conditions dans lesquelles sont installés les personnels de police sont, par exemple, souvent affligeantes et il n'est pas exclu de recourir à des financements privés pour les améliorer ; de même, les systèmes de transmission sont totalement insuffisants : des mesures de réorganisation des services ont déjà été

prises ; il faut dorénavant doter les forces de police d'un système du type "RITA", en faisant appel au savoir-faire acquis par les forces de gendarmerie.

Après avoir rendu un hommage à la qualité et au dévouement des forces de police, auquel s'est associé M. Christian Poncelet, président, le **ministre** a évoqué la lutte contre les incendies de forêt ; celle-ci passe, en premier lieu, par la prévention et notamment le débroussaillage pour lequel les collectivités locales ne devraient pas hésiter à appliquer la réglementation existante, qui permet d'obliger les propriétaires à débroussailler. En second lieu, les moyens de la lutte contre les feux de forêt vont être réformés : à ce propos, les risques pris par les pilotes sont parfois excessifs et des officiers de l'armée de l'air pourraient encadrer le groupement de lutte aérienne de Marignane ; par ailleurs, le matériel aérien n'est pas vétuste, contrairement à ce qui est parfois dit ; mais son entretien doit être effectué de manière plus systématique ; en outre, la coordination des services de secours doit être mieux assurée. Un projet de loi, dont le parlement sera saisi avant la fin de l'année, devrait réformer profondément l'organisation de la sécurité civile.

Intervenant ensuite, **M. Joseph Raybaud**, rapporteur spécial des crédits du ministère de l'intérieur, a rappelé l'importance des réalisations effectuées dans certaines régions du midi : des catastrophes ont ainsi pu être évitées grâce à des travaux d'adduction d'eau ; il a en outre apporté tout son soutien au plan annoncé par le gouvernement.

Répondant à M. Joseph Raybaud, **M. Charles Pasqua** a évoqué les incidences financières de la lutte contre le terrorisme : il y a, actuellement en France, 2.000 étrangers situés dans la mouvance du terrorisme ; leur expulsion auprès de pays étrangers risque de se traduire par des exigences financières de ceux-ci, que l'Etat devra assumer.

**M. Jean-François Pintat** a interrogé le ministre sur la libéralisation des tarifs des services publics locaux et sur la compensation des réductions de base de la taxe professionnelle.

**M. Henri Goetschy**, après s'être félicité de la suppression du caractère rétroactif du décret de 1985 sur le fonds de compensation de la T.V.A., a évoqué l'insuffisance de la dotation globale d'équipement pour les petites communes.

**M. Emmanuel Hamel** a demandé au ministre quelles modifications devraient être apportées aux dotations globales d'équipement et de fonctionnement.

**M. Jean Francou** s'est inquiété des modalités retenues pour l'apurement de la situation de la C.N.R.A.C.L. et a évoqué la situation des polices municipales ; à propos des incendies de forêt, il a proposé la départementalisation des services de pompiers professionnels.

**M. Geoffroy de Montalembert** a observé que la protection de la forêt passait par sa prise en considération comme bien d'importance nationale. Les chemins ruraux devraient, en outre, être mieux protégés.

**Mme Paulette Fost** s'est interrogée sur les créations nettes d'emplois dans le budget pour 1987, sur la formation des personnels de police et sur le nombre des créations de postes d'ilotiers ; elle a souligné que le prélèvement sur la C.N.R.A.C.L. aboutissait à financer la baisse de la pression fiscale d'Etat par une hausse de la pression fiscale locale.

**M. Maurice Blin**, rapporteur général, a évoqué la réforme prévue de la C.A.E.C.L. et a souhaité connaître les grandes lignes du projet.

Répondant aux intervenants, **M. Charles Pasqua** a insisté, en premier lieu, sur la nécessité préalable à toute réforme, d'une concertation poussée avec les élus locaux.

Evoquant la D.G.E., il a indiqué que les modalités de répartition de la deuxième part semblaient donner satisfaction ; à propos du F.C.T.V.A., le ministre attend la décision du Conseil d'Etat sur la légalité du décret de 1985 pour mettre en oeuvre une éventuelle réforme.

**Le ministre** a ensuite confirmé que les créations d'emploi qu'il a annoncées dans son exposé liminaire, s'entendent comme des créations nettes.

Quant au prélèvement sur la C.N.R.A.C.L., décidé par la précédente majorité, il implique une augmentation des cotisations que le gouvernement a limitée au strict nécessaire afin d'éviter une hausse excessive de la fiscalité locale.

Evoquant la formation des personnels de police, il a indiqué que les recrutements ne devaient pas s'effectuer sans disponibilité de moyens pour la formation.

A propos de la réforme de la C.A.E.C.L., le ministre n'a pas caché que la privatisation rendrait les prélèvements de l'Etat automatiques, par le biais de l'impôt sur les sociétés. Les modalités d'acquisition, par les collectivités locales, du capital de la caisse, ne sont par ailleurs pas encore définies.



**LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT  
ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Mercredi 15 octobre 1986. - Présidence de M. Jacques Larché, Président.** - La commission a tout d'abord procédé aux **nominations de rapporteurs**. Elle a désigné :

- **M. Jacques Larché** pour le **projet de loi n° 8 (1986-1987)** considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution après déclaration d'urgence relatif à la **délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés** ;

- **M. Jacques Thyraud** pour la **proposition de loi organique n° 439 (1985- 1986)** de M. Pierre-Christian Taittinger relative à la **limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de Cassation** (en remplacement de M. Pierre Brantus) ;

- **M. Christian Bonnet** pour la **proposition de loi n° 388 (1985-1986)** de M. Max Lejeune rétablissant le **titre de préfet** (en remplacement de M. Paul Masson) ;

- **M. Jacques Thyraud** pour la **proposition de loi n° 440 (1985-1986)** de M. Pierre-Christian Taittinger relative à la **limite d'âge des membres du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes** (en remplacement de M. Pierre Brantus) ;

- **M. Luc Dejoie** pour les **pétitions n° 14 928 à 14 952** du 3 octobre 1986 de M. Jean-Claude Auzoux ;

- **M. Michel Rufin** pour la **pétition n° 14 953** du 6 octobre 1986 de M. Maurice Thiney.

La commission a ensuite procédé, sur le rapport de **M. Alphonse Arzel**, à l'examen du **projet de loi n° 450**

(1985-1986) modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 **portant statut des navires et autres bâtiments de mer**, modifiée par la loi n° 84-1151 du 21 décembre 1984.

**M. Alphonse Arzel** a tout d'abord indiqué que la responsabilité des propriétaires de navires découle de la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967, dont il a évoqué les principes généraux et les récentes modifications intervenues en application de la loi n° 84-1154 du 24 décembre 1984. Le rapporteur a rappelé que, dès le 1er décembre 1986, une nouvelle convention sur la responsabilité des propriétaires de navires, conclue à Londres le 19 novembre 1976 et ratifiée par treize pays, entrera en vigueur.

Il a fait observer que le présent projet de loi permettant de réduire de moitié le plafond de responsabilité applicable aux propriétaires de navires de moins de 300 tonneaux harmonisait notre droit interne avec une faculté offerte par l'article 15 de la Convention de Londres.

Le rapporteur a ensuite précisé que le projet de loi prévoyait la simultanéité de l'entrée en vigueur de la loi et de la nouvelle convention.

Sur ses propositions, la commission a adopté un **amendement rédactionnel à l'article premier**.

Elle a également introduit un article additionnel après l'article 2, ayant pour objet d'étendre l'application de la loi aux territoires d'outre-mer et à Mayotte.

La commission a **adopté le projet de loi** ainsi modifié.

Puis elle a abordé, sur le rapport de **M. Alphonse Arzel**, l'examen du projet de loi n° 451 (1985-1986) modifiant la loi du 17 décembre 1926 portant **code disciplinaire et pénal de la marine marchande**.

**M. Alphonse Arzel** a présenté le contenu du projet de loi introduisant deux modifications au code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Il a précisé que la première visait à redéfinir la compétence "ratione loci" des tribunaux jugeant des infractions maritimes : outre celui de la résidence du prévenu, du port où il a été débarqué, du lieu où il a été appréhendé et du port d'immatriculation du navire, seront compétents les tribunaux du port où le navire a été conduit ou celui de la résidence de l'agent verbalisateur.

La seconde modification a pour objet de permettre la sanction des infractions aux règles de circulation maritime destinées à prévenir les abordages en mer commises dans les eaux internationales par des ressortissants français. Le rapporteur a insisté sur la nécessité d'introduire cette disposition.

Sur ses conclusions, la commission a adopté le projet de loi sans modification.

La commission a ensuite entendu le rapport de **M. Jacques Thyraud** sur le projet de loi organique n° 411 (1985-1986) relatif aux magistrats de l'ordre judiciaire servant dans les organisations internationales.

Le rapporteur a déclaré que le projet de loi organique avait pour seul objet d'appliquer aux magistrats de l'ordre judiciaire les dispositions de la loi du 17 janvier 1986 accordant aux fonctionnaires qui servent dans les organisations internationales des bonifications d'ancienneté. **M. Jacques Thyraud** a rappelé que 12 000 Français travaillaient actuellement dans les 119 organisations internationales dans lesquelles notre pays apporte sa contribution (Nations Unies, institutions européennes, organisations "coordonnées" telles que le Conseil de l'Europe, l'O.T.A.N. ou l'O.C.D.E....), et que 544 seulement d'entre eux étaient des fonctionnaires. Soulignant que le nombre de ces fonctionnaires était en

diminution continue depuis quinze ans (ils étaient 1 300 en 1968), le rapporteur a estimé qu'il était tout à fait souhaitable de renverser le courant, ceci d'autant plus que nos plus proches voisins détachent, en nombre croissant, des fonctionnaires de qualité dans les institutions intergouvernementales.

Evoquant la crise des effectifs que connaît actuellement la magistrature, **M. Jacques Thyraud** a estimé que l'avantage présenté par la possibilité, pour nos magistrats, de mieux s'ouvrir au droit et à la vie internationale, compensait largement la modeste réduction des effectifs qui pourrait résulter de la nouvelle mesure : le nombre de magistrats, servant dans les organisations internationales devrait être porté de 7 à 15.

Abordant en second lieu la procédure utilisée, le rapporteur s'est interrogé, d'une part, sur l'opportunité de saisir le Parlement lui-même de dispositions concernant les "bonifications d'ancienneté", d'autre part, sur la nécessité du dépôt d'un projet de loi organique. Après avoir relevé que des dispositifs analogues concernant le détachement au titre de la justice militaire et de la coopération, avaient jusqu'à présent fait l'objet soit d'un simple décret, soit d'une loi ordinaire, **M. Jacques Thyraud**, a conclu que la réforme proposée relevait du statut des magistrats et donc de la loi organique. Il a, enfin, déclaré qu'en se limitant à faire référence à un article d'une loi ordinaire (l'article 22 de la loi du 17 janvier 1986), le présent projet de loi organique pourrait se voir "privé de toute substance" par l'adoption d'une autre loi ordinaire.

Afin d'éviter tout risque d'inconstitutionnalité -les lois organiques étant adoptées selon des modalités particulières que prévoit la Constitution- le rapporteur a proposé à la commission de reprendre, en l'appliquant aux magistrats, et sous réserve de quelques modifications de forme, le texte de l'article 22 de la loi du 17 janvier 1986.

Après avoir indiqué que le décret d'application du texte proposé devrait fixer au quart du temps passé dans les organisations internationales la quotité des majorations d'ancienneté, **M. Jacques Thyraud** a demandé à la commission d'adopter l'article unique du projet de loi organique dans la rédaction qu'il présentait.

Le **président Jacques Larché** a estimé que les fonctionnaires français étaient souvent pénalisés dans leur carrière après un détachement de plusieurs années dans les organisations internationales.

Il a souligné que nos voisins, au contraire, encourageaient les meilleurs parmi leurs fonctionnaires à servir dans les institutions internationales et notamment européennes.

Après les interventions de **MM. Christian Bonnet, Christian de La Malène et Marc Lauriol**, qui ont notamment insisté sur la nécessité d'une présence française de grande qualité dans les institutions européennes, la commission a adopté l'amendement présenté par le rapporteur sous réserve d'une modification de forme insérée à l'initiative de **M. Marc Lauriol**.

Puis la commission a procédé à l'**examen du rapport** présenté par **M. Jacques Larché** sur le **projet de loi n° 8** (1986-1987), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, relatif à la **délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés**.

Après avoir souligné que le découpage électoral proposé était strictement conforme au texte des ordonnances que le Président de la République avait refusé de signer et rappelé que le projet était transmis au Sénat après le rejet par l'Assemblée nationale d'une motion de censure, le rapporteur a exposé la chronologie des événements, de la déclaration de politique générale du Gouvernement, le 8 avril 1986, au refus présidentiel du 2 octobre. Il a développé notamment les points suivants :

- La loi du 11 juillet 1986, votée par le Parlement, a rétabli le scrutin majoritaire. Cette même loi a autorisé le Gouvernement à procéder par ordonnance à la délimitation des circonscriptions législatives en entourant cette habilitation d'un nombre de garanties, de procédure et de fond, sans équivalent dans notre histoire constitutionnelle.

- Le Conseil constitutionnel, saisi conformément à l'article 61 de la Constitution, a jugé cette loi non contraire à la Constitution, après avoir notamment considéré que la procédure de l'article 38 était applicable, qu'elle ne constituait aucunement un détournement de procédure et que les écarts démographiques entre circonscriptions ne devaient être tolérés que dans une mesure limitée et pour des impératifs d'intérêt général.

Après avoir analysé le communiqué de la présidence de la République, invoquant "la tradition républicaine", le rapporteur a souligné que cette notion ne reposait sur aucun fondement juridique précis et ne saurait constituer un motif

de droit. Il a exposé que le refus de signer les ordonnances empêchait le rétablissement du scrutin majoritaire, pourtant décidé sans équivoque par le Parlement et que là était par conséquent l'objet réel du débat.

Après avoir réfuté l'argument selon lequel ce type de scrutin empêchait l'alternance et cité à cette occasion les précédents de 1936, de 1981 ainsi que la seule simulation électorale actuellement disponible et publiée dans le journal *Le Monde* du 8 octobre, le rapporteur a conclu en exposant les points suivants :

. La tradition républicaine ne saurait constituer un motif de droit.

La seule signification possible de cette notion serait d'ailleurs le respect de la loi.

. En conséquence le problème ayant déjà été tranché sans aucune équivoque par l'adoption de la loi du 11 juillet 1986, le rapporteur a proposé à la commission l'adoption d'une question préalable dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération.

Dans la discussion générale qui a suivi, est tout d'abord intervenu **M. Félix Ciccolini**. Il a souligné que la discussion de ce projet ayant été extrêmement sommaire à l'Assemblée nationale en raison de l'engagement de responsabilité du Gouvernement, il convenait que le Sénat en discute normalement. Il a également estimé que le Sénat ayant été renouvelé, il était nécessaire qu'il se prononce à nouveau sur le principe même du scrutin majoritaire. Il a conclu que les commissaires socialistes étaient donc opposés à l'adoption d'une question préalable.

**M. Charles Lederman** a rappelé l'opposition constante du parti communiste au scrutin majoritaire, a dénoncé l'iniquité du découpage électoral proposé et conclu en soulignant la nécessité de débattre du projet de loi.

Après les interventions de **MM. Marc Lauriol** et **Etienne Dailly** portant notamment sur la procédure de discussion de la question préalable, le rapporteur a constaté que le Sénat étant une assemblée permanente, le renouvellement d'un tiers de ses membres n'entraînait aucune conséquence juridique particulière.

La discussion générale étant close, la commission, après les interventions de **MM. Marc Lauriol, Etienne Dailly, Daniel Hoeffel, Charles Jolibois, Pierre Salvi** et du rapporteur, a approuvé le principe du dépôt d'une question préalable. Elle a décidé que celle-ci devait être appelée après l'audition du Gouvernement et du rapporteur et a adopté le texte de cette motion. Puis elle a rejeté l'exception d'irrecevabilité déposée par **Mme Hélène Luc** et les membres du groupe communiste.

Enfin, la commission a procédé à la désignation des membres composant une éventuelle commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

- Titulaires : MM. Jacques Larché, Charles de Cuttoli, Daniel Hoeffel, Etienne Dailly, Christian Bonnet, Guy Allouche et Charles Lederman.

- Suppléants : MM. Germain Authié, Henri Collette, Jacqueline Fraysse-Cazalis, Jean-Marie Girault, Bernard Laurent, Marc Lauriol<sup>(1)</sup> et Marcel Rudloff.

---

(1) M. Marc LAURIOL a été remplacé par M. Paul MASSON en application de la décision prise par le Sénat dans sa séance du 16 octobre 1986.